

**20<sup>ème</sup> TROPHÉE MACRO**  
**1<sup>ère</sup> RENCONTRE VIDEO SUBAQUATIQUE**  
**de l'ÉTANG de THAU**  
**5 au 7 juin 2020**

**COMPETITION :** Photographie sous-marine.

**DATES :** Vendredi 5 juin au dimanche 7 juin 2020

**LIEUX :** ETANG de THAU (SETE)

**DUREE :** Les prises de vues sous-marines se déroulent sur une manche libre et unique le samedi au ponton de la bordelaise sur l'Etang de Thau.

**CONDITIONS pour les deux membres de la palanquée:**

- être licencié FFESSM (licence en cours de validité),
- minimum brevet de plongeur niveau 2 FFESSM ou équivalent
- assurance complémentaire pour la compétition en milieu naturel,
- certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité
- qualification nécessaire en cas d'équipement particulier

Équipe de deux, obligatoire pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme.

**HEBERGEMENT :** *Centre d'Accueil et de Restauration Le Taurus*

15 rue de la Méditerranée 34 140 MEZE - Tel. : 04 67 18 34 34 [www.le-taurus.fr](http://www.le-taurus.fr)  
(draps fournis, prévoir le linge de toilette)

**PLONGEE :** *Ponton de la Bordelaise avec Odysée Plongée*

37 Corniche de Neuburg 34200 SETE [www.odyssee-sub.org](http://www.odyssee-sub.org)  
(prévoir de vous munir de deux blocs gonflés par plongeur)

**PALMARES :** *Cinéma du Centre d'Accueil Le Taurus*

15 rue de la Méditerranée 34 140 MEZE - Tel. : 04 67 18 34 34 [www.le-taurus.fr](http://www.le-taurus.fr)

**Formulaire en ligne sur « imagesub » à remplir avant le 15 avril 2020**

<https://forms.gle/B7cxeagpAPmHkcRg8>

**La copie des documents (CM, niveau, licence, assurance) doit être envoyée par mail et le chèque correspondant à la totalité des frais à l'ordre de CRPV P.M. Occitanie est à envoyer par courrier**

**avant le 15 avril 2020 à**

Catherine HERVE  
2 Camin de Bazalac 11 570 PALAJA  
[Catherine.herve.11@gmail.com](mailto:Catherine.herve.11@gmail.com) Tel : 06 80 33 85 87

***Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception des paiements***

## TARIFS

**COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR hébergé et repas : 150 €**

Pension complète de la nuit du vendredi soir au repas du dimanche midi Plongée Frais d'inscription

**ACCOMPAGNANT Non Plongeur hébergé et repas : 120 €**

Pension complète de la nuit du vendredi soir au repas du dimanche midi

**COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR non Hébergé avec repas : 100 €**

Repas de samedi midi, soir et dimanche midi Plongée Frais d'inscription

**REPAS supplémentaires samedi soir ou dimanche midi : 25 €**

## PROGRAMME

### Vendredi 5 juin

De **18h00 à 20h00** Accueil et installation au Centre Le Taurus à Mèze.

**A partir de 18h00** Validation inscriptions/formalités administratives/vérification cartes mémoires pour les vidéastes

**A partir de 19h00** Début des prises de vues terrestres pour les vidéastes

**Attention de prévoir un repas, non compris par l'organisation le vendredi soir.**

### Samedi 6 juin

**07h00** Petit déjeuner au Centre le Taurus

**07 h 30 RDV : *Ponton de la Bordelaise***

**08h00** Début de la rencontre (partie sous-marine) pour les vidéastes pour une **durée de 2 h 30** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

**A partir de 9h00** Validation inscriptions/formalités administratives/vérification cartes mémoires pour les photographes

**10h00** Début de la compétition pour les photographes pour une **durée de 4 h** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

**10h30** Fin de la rencontre (partie sous-marine) pour les vidéastes

**13h30** Fin des prises de vues terrestres pour les vidéastes. Retour au centre le Taurus

**10h à 14h** Encas/Pique-nique/Grillade au Ponton en libre-service

**14h00** Fin de la compétition pour les photographes Récupération des cartes par l'organisation  
Retour au centre Le Taurus à Mèze

**14h00** Début du montage au Centre le Taurus pour les vidéastes

**15h30** Fin de la compétition Récupération des cartes par l'organisation Retour au centre Le Taurus

**16h30** Remise des cartes aux compétiteurs photographes et choix des images

**19h00** **Fin de Remise des images choisies (5 vues) par les photographes à l'organisation**

**19h00** **Fin du montage pour les vidéastes et remise des films à l'organisation**

**19h30** Apéritif ostréicole

**20h30** Repas de gala au centre Le Taurus

**22h00** Soirée anniversaire et projection aux compétiteurs

### Dimanche 7 juin

A partir de **8h30** Délibération des jurys photos et vidéo au Cinéma du Centre Le Taurus.

Matinée libre pour les participants. Plongée possible avec le club des Aresquiers.

**11 h 30 RDV : *Cinéma du Centre d'Accueil Le Taurus***

**12h00** Proclamation des résultats photo et vidéo, remise des Prix

Projection publique des sélections.

**13h00** Repas au Centre Le Taurus

# ORGANISATION REGLEMENT PHOTO

Epreuve de la Coupe de France de photographie sous-marine animalière.  
**Cf règlement de la coupe de France de photographie sous-marine animalière 2018**

## **Thème**

Le sujet de cette compétition est la macrophotographie et l'émotion animalière de faune fixée ou mobile, privilégiant les attitudes et les expressions animales.

Chaque compétiteur devra rendre 5 vues de sujets variés. Dont une image traitant le « regard animalier ».

**Durée de la Compétition** 1 seule manche libre de 4 heures le samedi de 10 h à 14 h

## **Composition de l'équipe**

Équipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnant.

Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

## **Critères de notation**

Le jury notera les images en fonction de :

- la qualité artistique
- la rareté et la difficulté d'approche du sujet
- l'émotion animalière s'exprimant dans les images
- le nombre d'espèces différentes (sur la série)
- la photo « regard animalier » (dernière image de la série)

## **Carte mémoire**

Chaque compétiteur devra fournir une carte mémoire vierge et formatée, elle sera marquée et numérotée par l'organisateur. Seul le format JPG sera accepté.

## **Matériel**

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

## **Utilisation des images**

Les images pourront être utilisées, dans un but non lucratif, pour la promotion de l'activité par les commissions régionales et nationale photo vidéo, par le comité régional et par la FFESSM. L'auteur devra être cité, en cas d'utilisation

## **Règlement prises de vues**

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Au moment de la mise à l'eau le samedi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur qui photographie le numéro tiré au sort.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les quatre heures de plongée.

A la fin des quatre heures du samedi, il rendra au commissaire sur bord, une carte avec maximum 150 images, la première vue identifiera le N° de compétiteur.

L'usage de tous les outils de correction intégrés aux boîtiers est autorisé ; les manipulations correspondantes y compris l'effacement, peuvent se faire sur le bord ou dans l'eau, pendant le temps de la manche, et sans sortir l'appareil du caisson.

Sur l'ordinateur de l'organisation, un dossier informatique sera attribué par compétiteur ; il contiendra deux répertoires : Images brutes et images sélectionnées. Son contenu sera contrôlé par un commissaire indépendant.

Les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition.

## **Sélection des images :**

A l'issue du temps de sélection (2 h 30 dans une salle commune de 16 h 30 à 19 h 00) le compétiteur communiquera au commissaire les 5 images retenues (à l'aide du bordereau de sélection) et choisies sur son ordinateur (la 5<sup>ème</sup> image concourra pour le prix « regard animalier »). L'inversion, et l'orientation de l'image sont les seules opérations de manipulation de l'image autorisées.

Le commissaire copiera sur l'ordinateur de l'organisation, du répertoire images brutes les images choisies vers le répertoire images sélectionnées. Le commissaire effectuera les opérations d'orientation/inversions choisies par le compétiteur, chaque image sera nommée comme suit : « Compétiteur X Image Y ».

Une fois que le choix de tous les compétiteurs sera fait, une projection de vérification et de validation sera faite aux compétiteurs. La projection des images numériques au jury et au public se fera par vidéo projecteur.

# ORGANISATION REGLEMENT VIDEO

Cf Règlement des rencontres vidéo subaquatique eau libre 2020

## **Composition de l'équipe**

Équipe de deux obligatoire, soit 2 vidéastes, soit 1 vidéaste et son accompagnateur.  
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

## **Durée de l'épreuve**

Cette durée sera répartie en trois temps :

- Prise de vue sous-marine : une seule manche libre de 2 h 30 le samedi matin (8 h à 10 h 30)
- Prise de vue terrestre : La réalisation des prises de vues terrestres est autorisée de l'enregistrement des compétiteurs le vendredi 19 h au samedi 13 heures 30, nuit comprise.
- Montage : 5 h (14 h à 19 h) le samedi après midi

## **Carte mémoire**

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de la rencontre, vendredi soir. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences.

Il doit par contre garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

## **Matériel :**

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

## **Utilisation des images**

Conformément à la loi, le vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les films pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

## **Règlement prises de vues**

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats. Dès l'enregistrement du vendredi soir, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les 2 H 30 de plongée le samedi et entre 19 h le vendredi et 13 h 30 le samedi pour la partie terrestre. A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences.

## **Montage**

Le vidéaste participant

- Doit :
  - Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre
  - Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 min.
- Peut :
  - Se faire aider par son accompagnateur
  - Utiliser jusqu'à environ 20 % de séquences terrestres
  - Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre
  - Débuter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences

Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario. Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique et inclure s'il le désire une voix off.

## **Remise du film**

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation sur la carte mémoire contenant les rushes de la rencontre.

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.